

RÈGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS CHAMPIONNATS DE L'HÉRAULT SENIORS MASCULINS

SAISON
2026/2027

ARTICLES		PRÉ-RÉGIONALE	DM2	DM3
1 – Composition Le championnat est composé		1 poule de 10 équipes	1 poule de 10 équipes	2 poules de 6 équipes
		Des associations sportives ayant réglées leurs cotisations dans les délais prévus et régulièrement qualifiées pour cette compétition.		
2 – Associations sportives qualifiées Les associations sportives qualifiées sont :		A. Les équipes rétrogradées du championnat Régional RM3 B. Les équipes maintenues en PRM C. Les équipes issues des montées du niveau inférieur DM2 D. Les équipes éventuellement repêchées E. Les équipes faisant une demande motivée	A. Les équipes descendant du championnat PRM B. Les équipes maintenues en DM2 C. Les équipes issues des montées du niveau inférieur DM3 D. Les équipes de DM3 qui désirent accéder au niveau supérieur.	Pas de niveau inférieur
3 – Mutualisation possible entre associations	Union Senior	INTERDIT		
	Inter-équipe	AUTORISE		
	Entente	AUTORISE		
4 – Obligations sportives OBLIGATIONS Chaque association sportive évoluant dans cette division devra OBLIGATOIREMENT présenter :		1 équipe masculine de jeunes de catégorie : (U18 ou U15 ou U13 ou U11)		
5 – Obligations d'équipes VERIFICATIONS		Les vérifications de ces obligations se feront aux dates suivantes : 1 ^{er} décembre de la saison en cours et avant la dernière journée de championnat. La non observation de ces obligations amène le déclassement de l'association sportive fautive (mise hors championnat) et la descente automatique dans la division inférieure à la fin de la phase régulière. Le CD a toujours le droit de refuser l'inscription d'une association sportive dès lors qu'elle motive son refus.		
6 – Qualification		- Séniors M, U21M, U20M et U19M. - U18M et U17M possible avec un surclassement (certificat médical du médecin de famille). U16M INTERDIT		
7 – Ballon		TAILLE 7		
8 – Ligne à 3 points		Ligne à 3 points à 6,75 m		

9 – Temps de jeu	4 périodes de 10 min. décomptées 2 temps morts en 1ère mi-temps / 3 temps morts en 2ème mi-temps Intervalles de 2 min. entre chaque quart temps Mi-temps : 10 min		
10 – Prolongations	En cas d'égalité, prolongation de 5 minutes, autant de fois que nécessaire.		
11– Horaires des rencontres	Dimanche 10H00 - Si 2 rencontres 09h-11h (Ordre : DM3 / PRM) - Si 3 rencontres 09h-11h-13h (Ordre : DM3 / PRM / U15M)	Samedi 20H00 - Si 2 rencontres 19h–21h (Ordre : PRF / DM2)	Dimanche 10H00 - Si 2 rencontres 09h-11h (Ordre : DM3 / PRM) - Si 3 rencontres 09h-11h-13h (Ordre : DM3 / PRM / U15M)
12 – Système de l'épreuve	Les associations sportives disputent des rencontres aller / retour pour la phase 1 (et 2 pour la DM3) du championnat.		
	Compétition en 1 phase	Compétition en 1 phase	Compétition en 2 phases : - Phase 1 = championnat de poule (match A/R) - Phase 2 = Poule Haute – Poule Basse avec conservation des résultats de la phase 1
	Les rencontres non jouées à la date de clôture du championnat (voir calendrier 2026-2027) seront : - Si raison impérieuse (règle des joueurs majeurs Covid-19, intempérie, indisponibilité de salle ¹), ne seront pas comptabilisées pour le classement - Sinon, la CS34 statuera sur le résultat : non comptabilisées, perdues par forfait ... Les matchs de la phase aller ne peuvent être reportés avant le match retour (sauf raisons exceptionnelles justifiées et validées par la CS).		Les matchs de la phase 1 ne peuvent être reportés au-delà de la date de fin de phase (voir calendrier 2026 – 2027). Toute absence sera considérée comme match perdu par forfait .
13 – Attribution du titre de champion	L'équipe finissant 1 ^{ère} est déclarée championne PRM.	L'équipe finissant 1 ^{ère} est déclarée championne DM2.	A l'issue de la phase 1, les équipes classées premières de chaque poule joueront une finale sur match aller-retour. L'équipe vainqueur à l'issue des matchs aller-retour est déclarée championne DM3.
14 – Montée en division supérieure	L'équipe déclarée championne PRM accède au championnat régional pour la saison suivante.	Les équipes classées 1 ^{ère} et 2 ^{ème} du classement général pourront accéder à la division supérieure.	Les équipes classées 1 ^{ère} et 2 ^{ème} du classement général pourront accéder à la division supérieure.
15 – Descente en division inférieure	L'objectif est de qualifier 10 équipes pour la saison 2027-2028. Lors de l'établissement du ranking de fin saison, les équipes classées au-delà de la 8 ^{ème} place après la prise en compte des descentes du niveau régionale RM3 sont obligatoirement reléguées en DM2.	L'objectif est de qualifier 10 équipes pour la saison 2027-2028. Lors de l'établissement du ranking de fin saison, les équipes classées au-delà de la 8 ^{ème} place après la prise en compte des descentes du niveau PRM sont obligatoirement reléguées en DM3.	Pas de division inférieure.
16 – Repêchage	Le repêchage se fera en fonction de l'article des règlements sportifs généraux : RANKING DÉPARTEMENTAL. L'ordre de repêchage est l'équipe classée 2 ^{ème} et n'ayant pas réussi lors du match de barrage puis les équipes reléguées selon l'ordre du classement et enfin les équipes de la division inférieure dans l'ordre croissant du classement.		
	L'objectif est de qualifier pour la saison suivante 10 équipes pour la PRM et DM2		

¹ En cas d'indisponibilité de salle, la rencontre devra être reprogrammée avant la date prévue initialement au calendrier. Les cas exceptionnels seront traités par la CS de l'Hérault.

17 – Chronomètre des tirs	GESTION PAR LES ARBITRES DE LA RENCONTRE																															
18 – Logiciel e-marque	Le Logiciel fédéral e-Marque V2 est OBLIGATOIRE pour la division. Le club recevant doit mettre à disposition des OTM le matériel informatique nécessaire à la tenue du logiciel. Se reporter aux textes référents des « Règlements Sportifs Généraux ».																															
19 – Classement	Se reporter aux textes référents des « Règlements Sportifs Généraux ».																															
20 – Sanction en cas de forfait général	Une association sportive ayant déclaré forfait général ou étant déclarée forfait général est rétrogradée de deux divisions et est mise hors championnat.																															
21 – Statut des Techniciens	Sans																															
22 – Caisse de péréquation	Se reporter au texte « Caisse de péréquation » de la saison en cours																															
23 – Salle	Classement : S2																															
24 – Cas particuliers	Tous les cas particuliers qui pourraient survenir en cours ou à la fin de la saison, et non prévus dans le présent règlement, seront traités par le BUREAU DÉPARTEMENTAL.																															
25.1 – Type de licences autorisées - PRE-REGIONALE	<table><tr><th colspan="4">PRE-REGIONALE</th></tr><tr><td colspan="2">Nombre de joueurs autorisés :</td><td colspan="2">12 maximum</td></tr><tr><td colspan="2" rowspan="3">Type de licences autorisées : (nombre maximum)</td><td>1C, 2C, 0CT , 1CASTCTC, 2CASTCTC ou 0C, 1C, 2C avec AST (hors CTC)</td><td>3 (5 si nouvelle association)</td></tr><tr><td>Licence 0C, OCASTCTC</td><td>Sans limite</td></tr><tr><td>Licence ASP</td><td>0</td></tr><tr><td rowspan="4">Couleurs de licence autorisées (nombre maximum)</td><td>Blanc</td><td>BC</td><td>Sans limite</td></tr><tr><td>Vert</td><td>VT</td><td>Sans limite</td></tr><tr><td>Jaune</td><td>JH</td><td>Sans limite</td></tr><tr><td>Jaune Orange</td><td>JN ON, OH</td><td>5 MAX</td></tr></table>			PRE-REGIONALE				Nombre de joueurs autorisés :		12 maximum		Type de licences autorisées : (nombre maximum)		1C, 2C, 0CT , 1CASTCTC, 2CASTCTC ou 0C, 1C, 2C avec AST (hors CTC)	3 (5 si nouvelle association)	Licence 0C, OCASTCTC	Sans limite	Licence ASP	0	Couleurs de licence autorisées (nombre maximum)	Blanc	BC	Sans limite	Vert	VT	Sans limite	Jaune	JH	Sans limite	Jaune Orange	JN ON, OH	5 MAX
PRE-REGIONALE																																
Nombre de joueurs autorisés :		12 maximum																														
Type de licences autorisées : (nombre maximum)		1C, 2C, 0CT , 1CASTCTC, 2CASTCTC ou 0C, 1C, 2C avec AST (hors CTC)	3 (5 si nouvelle association)																													
		Licence 0C, OCASTCTC	Sans limite																													
		Licence ASP	0																													
Couleurs de licence autorisées (nombre maximum)	Blanc	BC	Sans limite																													
	Vert	VT	Sans limite																													
	Jaune	JH	Sans limite																													
	Jaune Orange	JN ON, OH	5 MAX																													
25.2– Type de licences autorisées - DM2 - DM3	<table><tr><th colspan="4">DM2/DM3</th></tr><tr><td colspan="2">Nombre de joueurs autorisés :</td><td colspan="2">12 maximum</td></tr><tr><td colspan="2" rowspan="3">Type de licences autorisées : (nombre maximum)</td><td>1C, 2C, 0CT, 1CASTCTC, 2CASTCTC ou 0C, 1C, 2C avec AST (hors CTC)</td><td>4 (6 si nouvelle association)</td></tr><tr><td>0C, OCASTCTC</td><td>Sans limite</td></tr><tr><td>Licence ASP</td><td>0</td></tr><tr><td rowspan="4">Couleurs de licence autorisées (nombre maximum)</td><td>Blanc</td><td>BC</td><td>Sans limite</td></tr><tr><td>Vert</td><td>VT</td><td>Sans limite</td></tr><tr><td>Jaune</td><td>JH</td><td>Sans limite</td></tr><tr><td>Jaune Orange</td><td>JN ON, OH</td><td>5 MAX</td></tr></table>			DM2/DM3				Nombre de joueurs autorisés :		12 maximum		Type de licences autorisées : (nombre maximum)		1C, 2C, 0CT, 1CASTCTC, 2CASTCTC ou 0C, 1C, 2C avec AST (hors CTC)	4 (6 si nouvelle association)	0C, OCASTCTC	Sans limite	Licence ASP	0	Couleurs de licence autorisées (nombre maximum)	Blanc	BC	Sans limite	Vert	VT	Sans limite	Jaune	JH	Sans limite	Jaune Orange	JN ON, OH	5 MAX
DM2/DM3																																
Nombre de joueurs autorisés :		12 maximum																														
Type de licences autorisées : (nombre maximum)		1C, 2C, 0CT, 1CASTCTC, 2CASTCTC ou 0C, 1C, 2C avec AST (hors CTC)	4 (6 si nouvelle association)																													
		0C, OCASTCTC	Sans limite																													
		Licence ASP	0																													
Couleurs de licence autorisées (nombre maximum)	Blanc	BC	Sans limite																													
	Vert	VT	Sans limite																													
	Jaune	JH	Sans limite																													
	Jaune Orange	JN ON, OH	5 MAX																													
26 – Compétition de clubs 3x3	Obligation de participation	Participation facultative	Participation facultative																													